

Communauté de Communes du Pays de Falaise

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**PAYS**  
DE  
**FALAISE**  
N O R M A N D I E

4<sup>ème</sup> trimestre 2019



Communauté de Communes du Pays de Falaise



**PAYS**  
DE  
**FALAISE**  

---

N O R M A N D I E

ARRETES A CARACTERE  
REGLEMENTAIRE





## ARRETE N°2019-FI-24 mettant fin à la régie mixte pour le service « Aire d'accueil des Gens du Voyage »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°74/2014 autorisant le président à créer des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n°2017-AG-01, n°2017-AG-02 et n°2017-AG-04, de création, de modification et de nomination de la régie mixte de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/11/2019;

### ARRETE

ARTICLE 1 – Il est mis fin à la régie mixte créée pour le service de l'aire d'accueil des gens du voyage, dont les arrêtés sont énumérés dans les références citées ci-dessus

ARTICLE 2 – Cet arrêté sera transmis au régisseur, son suppléant ainsi qu'à la Trésorerie de Falaise

ARTICLE 3 – Cette régie mixte prend fin à la date de cet acte.

ARTICLE 4 - Le président de la collectivité et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à FALAISE, le 08/11/2019.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191112-2019\_FI\_24-AR

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **12 NOV. 2019**

Et de sa transmission en Préfecture le **12 NOV. 2019**





**ARRETE N°2019-FI-26 portant modification de la  
régie de recettes pour le service « Aire d'Accueil  
des Gens du Voyage »**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°74/2014 autorisant le président à créer des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-02 portant institution d'une régie de recettes pour le service « Aire d'Accueil des Gens du Voyage »

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/11/2019 ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 – L'article 8 de l'arrêté n°2019-FI-02 est modifié comme suit : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1200€

ARTICLE 2 – L'article 10 de l'arrêté n°2019-FI-02 est modifié comme suit : le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois

ARTICLE 3 – L'article 11 de l'arrêté n°2019-FI-02 est modifié comme suit : le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des pièces justificatives de recettes une fois par mois

ARTICLE 4 – Les autres articles restent inchangés

ARTICLE 5 – Le Président et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191112-2019\_FL\_26-AR

FAIT à FALAISE, le 08/11/2019.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **12 NOV. 2019**  
Et de sa transmission en Préfecture le **12 NOV. 2019**







## ARRETE N°2019-FI-27 mettant fin aux régies de la manifestation « Festival Musique en Pays de Falaise »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°74/2014 autorisant le président à créer des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n°2018-AG-04, 2018-AG-12, 2018-AG-14 et la décision 1/2004 portant création des régies du « Festival de musique en Pays de Falaise » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14/11/2019 ;

### ARRETE

ARTICLE 1 – Il est mis fin aux régies suivantes :

- à la décision n°1/2004
- vente de produits en cafétéria dont le numéro d'arrêté est le 2018-AG-12

ARTICLE 2 – Cet arrêté sera transmis aux régisseurs, aux suppléants ainsi qu'à la trésorerie de Falaise.

ARTICLE 3 – Ces régies prennent fin à la date de cet acte.

ARTICLE 4 - Le président de la collectivité et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à FALAISE, le 21/11/2019.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 25/11/2019  
Reçu en préfecture le 25/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191121-2019\_FI\_27-AR



Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **25 NOV. 2019**  
Et de sa transmission en Préfecture le **25 NOV. 2019**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE – NORMANDIE

ZA de Guibray - Rue de l'Industrie - 14700 FALAISE - Tél 02 31 90 42 18 (Standard) - www.paysdefalaise.fr



Communauté de Communes du Pays de Falaise



**PAYS**  
DE  
**FALAISE**  
N O R M A N D I E

DECISIONS



Décision n° D-2019-47  
Collecte, transport et traitement des déchets ménagers  
et assimilés – Exploitation des déchèteries  
Lot 5 : transport et traitement des déchets occasionnels  
Avenant n° 5

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°D-2017-39 du 07/12/2017 décidant de conclure un marché de transport et traitement des déchets occasionnels avec la société SEP Valorisation (lot 5) ;
- Vu les décisions n°D-2018-15, D-2018-40, D-2018-41 et D-2019-38 du 23/07/2019 décidant de signer respectivement un avenant n°1, un avenant n°2, un avenant n°3 et un avenant n°4 avec la société SEP Valorisation ;
- Vu la convention passée avec la Ville de Falaise relative à l'organisation des collectes au porte-à-porte des déchets verts et des encombrants, au traitement de ces déchets et aux contributions des parties ;
- Considérant qu'il est convenu dans la convention suscitée que la Communauté de Communes prenne en charge le coût du rechargement des encombrants déposés par les Services Techniques de la Ville de Falaise sur la plateforme de transfert de SEP Valorisation de Falaise après les collectes qu'ils réalisent ;
- Considérant que le coût unitaire de ce rechargement doit être intégré dans le marché de transport et traitement des déchets occasionnels (lot 5) ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De conclure un avenant n° 5 avec la société SEP Valorisation pour que le coût du rechargement des déchets encombrants, issus de la collecte au porte-à-porte sur la commune de Falaise réalisée par les Services Techniques et déposés sur la plateforme de transfert de SEP Valorisation, soit facturé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;

- Coût du rechargement = 12,50 € HT / tonne
- Le montant maximum sur la durée du marché est de 10 000 € HT

**ARTICLE 2**

Les dispositions de l'avenant n°5 s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 3**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**ARTICLE 4**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 22 OCT. 2019

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la publication le 23 OCT. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 23 OCT. 2019

Le Président,  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191022-D\_2019\_47-AU



Décision n° D-2019-48  
Convention relative à l'organisation des collectes aux porte-à-porte des déchets verts et des encombrants, au traitement de ces déchets et aux contributions des parties - Remboursement à la Ville de Falaise, par la Communauté de Communes, du coût du rechargement des encombrants au titre de l'année 2019

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la convention passée avec la Ville de Falaise relative à l'organisation des collectes au porte-à-porte des déchets verts et des encombrants, au traitement de ces déchets et aux contributions des parties, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant que le coût du rechargement a été facturé, par le prestataire SEP Valorisation, à la Ville de Falaise en 2019, alors que la convention passée avec la Ville de Falaise prévoyait une prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Falaise de ce rechargement ;
- Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Falaise doit rembourser la Ville de Falaise conformément à la convention ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Que la Communauté de Communes du Pays de Falaise rembourse à la Ville de Falaise l'intégralité du coût de rechargement des encombrants facturés par SEP Valorisation pour l'année 2019.

**ARTICLE 2**

Ce coût de rechargement sera directement facturé à la Communauté de Communes, par SEP Valorisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 22 OCT. 2019

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 23 OCT. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 23 OCT. 2019

Le Président,  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191022-D\_2019\_48-AU







DECISION N°2019-54  
ELECTRICITE – PARTENARIAT AVEC LE SDEC -  
CONSTRUCTION ATELIERS ARIANA – ALIMENTATION BASSE  
TENSION DES 3 ATELIERS SUR LA ZONE ARIANA  
A SOUMONT-SAINT-QUENTIN

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°100/2007 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007 approuvant le transfert de la compétence éclairage public au SDEC ;
- Vu les statuts et le règlement intérieur du SDEC concernant notamment les modalités de participation de la collectivité aux travaux du SDEC, nonobstant la contribution annuelle au titre de sa qualité de membre ;
- Vu la délibération n° 74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant les conventions de partenariats avec les partenaires dont les sommes ont été inscrites au budget de l'exercice ;
- Vu la délibération n°192/2018 du 20 décembre 2018 approuvant la construction de 3 ateliers sur le parc d'activités Ariana et autorisant le Président à solliciter une subvention au meilleur taux possible ;
- Considérant qu'il convient de faire réaliser les travaux de BT Bassin Minier 678-10 Réseau amené et desserte intérieure basse tension pour l'alimentation de 3 ateliers en cours de construction sur la ZA Ariana à Soumont St Quentin ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget annexe Atelier Relais de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de conclure une convention avec le SDEC Energie pour la réalisation des travaux de BT Bassin Minier 678-10 Réseau amené et desserte intérieure basse tension pour l'alimentation de 3 ateliers en cours de construction sur la ZA Ariana à Soumont St Quentin.

**ARTICLE 2 :** La contribution de la Communauté de communes est de 3 726,90 € HT (trois mille sept cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes), sur un coût de travaux total de 12 423 € HT (douze mille quatre cent vingt-trois euros).

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 21/11/2019

Le Président,

Claude LETEURTRE

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 21 NOV. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 21 NOV. 2019



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191121-D\_2019\_54-AU





DECISION N°2019-55  
ECLAIRAGE PUBLIC – PARTENARIAT AVEC LE SDEC -  
RENOUVELLEMENT RESEAU ZONE ARIANA  
A SOUMONT-SAINT-QUENTIN

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°100/2007 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007 approuvant le transfert de la compétence éclairage public au SDEC ;
- Vu les statuts et le règlement intérieur du SDEC concernant notamment les modalités de participation de la collectivité aux travaux du SDEC, nonobstant la contribution annuelle au titre de sa qualité de membre ;
- Vu la délibération n° 74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant les conventions de partenariats avec les partenaires dont les sommes ont été inscrites au budget de l'exercice ;
- Considérant le vol de câble relatif à l'éclairage public sur la zone ARIANA à Soumont-Saint-Quentin et la nécessité de faire réaliser les travaux de renouvellement du réseau ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget annexe Ariana de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de conclure une convention avec le SDEC Energie pour la réalisation des travaux de renouvellement réseau suite au vol de câble sur la ZA Ariana à Soumont St Quentin

**ARTICLE 2** : La contribution de la Communauté de communes est de 2 053,79 € HT (deux mille cinquante-trois euros et soixante-dix-neuf centimes), soit 3 791,60 € TTC (trois mille sept-cent quatre-vingt-onze euros et soixante centimes).

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 21/11/2019

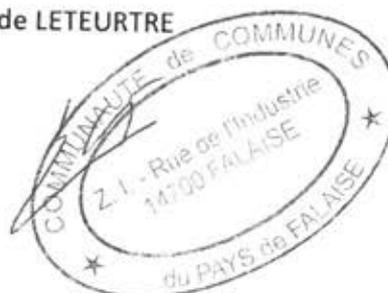
Le Président,

Claude LETEURTRE

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 21 NOV. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 21 NOV. 2019



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191121-D\_2019\_55-AU



Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président à défendre la Communauté de communes du Pays de Falaise dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction tant en référé qu'au fond ;
- Vu la requête en référé présentée par Nicolas Travers, directeur d'exploitation de la société RHL tendant à annuler le courrier du Président du 7 novembre 2019 notifiant à la société RHL qu'elle n'ait pas retenue comme étant la mieux-disante dans le cadre de la consultation lancée de réalisation d'un pôle attractivité ;
- Vu la communication de la requête en référé et avis d'audience notifiée par le Tribunal Administratif à la Communauté de communes du Pays de Falaise le 15 novembre 2019 ;
- Considérant l'empêchement du Président d'assister à l'audience fixée le 27 novembre 2019 à 11h15 ;
- Considérant dès lors qu'il y a lieu de désigner le représentant du Président ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De désigner :

- **Madame Isabelle Courtois**, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- **Et/ou Madame Virginie Wilpote**, Attaché Territorial de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

pour le représenter aux audiences fixées par le juge des référés dans le cadre de l'affaire précisée dans *les visas* ;

**ARTICLE 2**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 18 novembre 2019

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le **21 NOV. 2019**

Et de sa transmission en Préfecture le **21 NOV. 2019**

Le Président,

Claude Leteurre



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191121-D\_2019\_56-AU



**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,**

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°D-2018-7 décidant de conclure des contrats de reprise de certains matériaux recyclables, dont les matériaux 1.05, 5.02 et Gros de Magasin, avec VEOLIA Propreté Nord Normandie ;
- Vu ces contrats de reprise datés du 2 février 2018 et plus particulièrement leur clause de sauvegarde stipulant qu'une adaptation du contrat pourra être demandée en cas d'évènements qui rompraient l'économie du contrat ;
- Vu l'avenant signé le 4 décembre 2018 modifiant les prix de reprise minimaux garantis des papiers et cartons non complexés (1.05, 5.02 et Gros de magasin) suite à une première sollicitation de VEOLIA Propreté Nord Normandie qui résultait d'un effondrement des valeurs de reprise sur les marchés ;
- Considérant la seconde sollicitation de VEOLIA Propreté Nord Normandie, par LRAR n°1A 163 954 2659 2, de modifier une nouvelle fois les prix de reprise minimaux garantis dans un contexte international toujours plus dégradé.

#### **DECIDE**

##### **ARTICLE 1**

De conclure un avenant n° 2 avec la société VEOLIA Propreté Nord Normandie pour modifier l'article C avec les prix de reprise minimums garanti suivants :

- 0 €/t HT pour le PCNC\_5.02
- 0 €/t HT pour le PCNC\_1.05
- 0 €/t HT pour le 1.02 (Gros de Magasin)

Les prix de base Juillet 2019 deviennent quant-à-eux :

- 35 €/t HT, départ centre de tri pour la sorte PCNC\_1.05
- 20 €/t HT, départ centre de tri pour la sorte PCNC\_5.02
- 0 €/t HT pour le 1.02 (Gros de Magasin)

L'article E est également modifié comme suit :

« Il est convenu que chaque partie pourra demander la résiliation des contrats concernés par courrier LRAR déclenchant ainsi un préavis d'un mois. »

**ARTICLE 2**

Les dispositions de l'avenant n°2 s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**ARTICLE 3**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**ARTICLE 4**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 21 novembre 2019

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la publication le **27 NOV. 2019**

Et de sa transmission en Préfecture le **27 NOV. 2019**

Le Président,  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 27/11/2019
Reçu en préfecture le 27/11/2019
Affiché le
ID : 014-241400514-20191121-D_2019_57-AU



DECISION D-2019-58  
Marché de réalisation d'un schéma directeur du  
système d'assainissement de la ville de Falaise-  
Avenant n°1

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°2019-36 de conclure un marché de réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement de la Ville de Falaise avec la société SAFEGE/SUEZ le 30/07/2019 ;
- Considérant qu'il convient de prendre en compte la modification de l'intitulé du poste 2b du devis estimatif ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De modifier l'intitulé du poste 2b du devis estimatif ainsi qu'il suit :  
Equipements et mesures de débits en 5 points sur le réseau de collecte et 1 point industriel sur 2 périodes de 30 jours.

**ARTICLE 2**

Le montant global et les autres clauses du marché reste inchangés.

**ARTICLE 3**

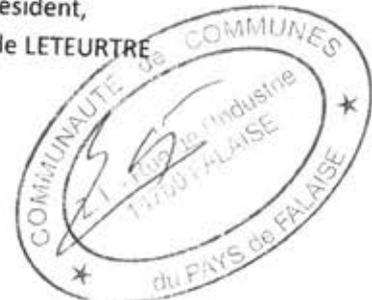
La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 29/11/2019

Le Président,  
Claude LETEURTRE



Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la publication le  
...1..3..DEC. 2019  
Et de sa transmission en Préfecture  
le .1..3..DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 13/12/2019  
Reçu en préfecture le 13/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191129-D\_2019\_58-AU



**DECISION D-2019-59**  
**Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité**  
**à Falaise - Attribution**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu l'appel public à la concurrence lancé le 15 juillet 2019 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 novembre 2019, sur l'attribution du marché selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De conclure un marché public de travaux d'aménagement d'un Pôle Attractivité à Falaise ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé lot	Entreprise	Montant HT
1	DESAMIANTAGE – DEMOLITION – GROS OEUVRE - CARRELAGE	RONCO CONSTRUCTION	137 554,82 €
2	CHARPENTE - COUVERTURE	SARL ANQUETIL	47 911,04 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	LE COGUIC	32 183,23 €
4	PLATRERIE SECHE – MENUISERIES INTERIEURES – FAUX PLAFOND	SOCIETE EUDES	58 987,30 €
5	PEINTURE – SOLS SOUPLES	GUERIN PEINTURE	28 034,51 €
6	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE	S.C.F NORMANDIE	28 842,73 €
7	ELECTRICITE	S.C.F NORMANDIE	23 305,47 €

**ARTICLE 2**

Le montant global du marché se porte à 356 819,10 € HT soit 428 182,92 € TTC.

**ARTICLE 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 6/12/2019

Le Président,

Claude LETEURTRE

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 06 DEC. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 06 DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le
ID : 014-241400514-20191206-D_2019_59-AU







**DECISION D-2019-60**  
**Marché de fourniture de carburants –**  
**Attribution du lot n°1 et déclaration**  
**d'infructuosité pour le lot n°2**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2124-3 ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la fourniture de carburants et l'allotissement en deux lots ;
- Considérant que des offres ont été remises pour le seul lot n°1 « fourniture de gasoil » et qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°2 « fourniture d'essence sans plomb » ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

- D'Attribuer à la société BOLORE ENERGIE (LCN) le lot n°1 du marché de fourniture de carburants intitulé « fourniture de gasoil » compte tenu du prix au titre public et le rabais proposé ;
- De déclarer infructueux le lot n°2 « fourniture d'essence ».

**ARTICLE 2**

Une procédure négociée sans mise en concurrence sera mise en œuvre pour le lot n°2.

**ARTICLE 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

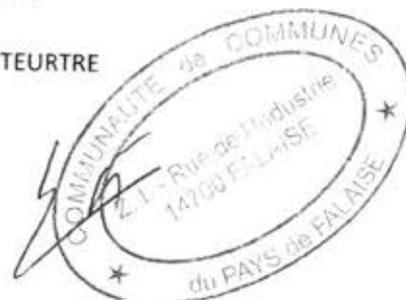
**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 13/12/2013

Le Président,

Claude LETEURTRE



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 26 DEC. 2019

Et de sa transmission en Préfecture le 26 DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 26/12/2019

Reçu en préfecture le 26/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191213-D\_2019\_60-AU





**DECISION D-2019-61**  
**Marché de travaux de construction de 3 ateliers**  
**- Zone Ariana à Soumont Saint Quentin -**  
**Avenant n°2 au lot 1**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision D-2019-29 du 21/05/2019 décidant d'attribuer les marchés de travaux selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation et les décisions relatives aux avenants ;
- Vu la décision D-2019-46 du 12/09/2019 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 1 conclu avec la société SBTP ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget annexe Ariana de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De conclure un avenant n°2 au lot 01 conclu avec la société SBTP pour une plus-value de **4 000,00 € HT** portant le montant du marché de 150 000,00 € HT à 154 000,00 € HT

- soit une plus-value de 2,66 % par rapport au montant du marché de base
- Objet : suppression de la haie existante en limite Est du terrain comprenant l'arrachage, l'évacuation et le nivellement du terrain

**ARTICLE 2**

Le montant global du marché (ensemble des lots 01 à 12) est porté de 782 707,03 € HT à 786 707,03 € soit 944 048,44 € TTC.

**ARTICLE 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 13/01/2020

Le Président,  
Claude LETEURTRE



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 13 JAN. 2020

Et de sa transmission en Préfecture le 13 JAN. 2020

Envoyé en préfecture le 13/01/2020  
Reçu en préfecture le 16/01/2020  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20200113-D\_2019\_61-AU



Communauté de Communes du Pays de Falaise



**PAYS**  
DE  
**FALAISE**  

---

**NORMANDIE**

DELIBERATIONS



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ADMINISTRATION GENERALE-- RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES 2018**

L'article L5211-39 du code général des Collectivités territoriales édicte que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

**Le Conseil communautaire**

- Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport d'activités 2018 présenté ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités des services 2018 ;
- **DIT QUE** ce rapport sera adressé aux maires des communes membres afin que la communication soit effectuée auprès de leur conseil municipal.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-143\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 1**

Nombre de délégués votants : 65

• **Voix POUR : 65**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191114-144\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUND a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ADMINISTRATION GENERALE - DENOMINATIONS DE LA MEDIATHEQUE ET DE L'ESPACE TELETRAVAIL A MORTEAUX-COULIBOEUF**

Il est proposé au Conseil communautaire de dénommer la nouvelle médiathèque de proximité de Morteaux-Couliboef ainsi que l'espace télétravail.

Concernant la médiathèque, la commission des affaires culturelles ainsi que le bureau communautaire ont validé à l'unanimité la proposition de *Médiathèque Francis Ponge*. Francis Ponge (1899-1988) fit ses études dans les lycées d'Avignon et de Caen, puis à Louis Le Grand. Après des études de lettres et de droit, il collabora à diverses revues et publia des poèmes qui retinrent l'attention du monde littéraire. Il reçut le Grand Prix de la poésie de l'Académie Française en 1972.

Ponge est l'inventeur du « poème-chose », où l'objet devient source de poésie. La simplicité et la profondeur de ses œuvres les font résonner avec notre territoire. De ses poèmes, Ponge écrivait qu'ils étaient « ces retours de la joie, ces rafraîchissements de la mémoire, des objets de sensation, voilà exactement ce que j'appelle raisons de vivre. »

Concernant l'espace télétravail, il est proposé la dénomination *d'espace de télétravail Gilles Bennehard*, en hommage à cet homme qui a été maire de la commune d'Epaney de 1977 à 2008 et Conseiller général du canton de Morteaux-Couliboef de 2001 à 2008.

**Le Conseil communautaire**

- Vu les articles L5211-1 et L2121-29 CGCT ;
- Vu les avis favorables de la Commission des Affaires Culturelles du 16 septembre 2019 concernant l'espace Médiathèque et du bureau communautaire du 30 octobre pour les deux espaces ;
- Considérant la réalisation de la médiathèque de proximité à Morteaux-Couliboef en vue de compléter le maillage territorial dans le domaine de la lecture publique et la création d'un espace de télétravail pour permettre de répondre aux nouveaux besoins du monde professionnel ;
- Considérant que la Communauté de communes a recueilli l'avis préalable de l'épouse de Monsieur Gilles Bennehard ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de nommer ainsi qu'il suit les deux espaces suivants :
  - espace médiathèque : Francis PONGE
  - Espace télétravail : Gilles BENNEHARD
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à cette affaire

Le Président  
Claude LETEURTRE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

## ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNES PAR LE SDEC

La communauté de communes du Pays de Falaise a adhéré à deux groupements de commandes coordonnés par le SDEC, l'un pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel en 2014, le second pour la fourniture et l'acheminement d'électricité en 2015.

Concernant les nouveaux marchés subséquents aux accords-cadres concernant plus particulièrement l'électricité, ces marchés sont complétés par la fourniture d'électricité sur de nombreux sites liés à l'exercice de la compétence assainissement (points de livraison sur les stations et poste de relèvement).

Le conseil est donc invité à réitérer l'accord de la Communauté de communes pour poursuivre le groupement de commande mis en place par le SDEC pour la fourniture d'électricité et permettre au président ou son délégué de signer les marchés subséquents. Il est proposé de réitérer cet accord également pour la fourniture de gaz naturel.

### Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu des dispositions du Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à 2113-8 ;
- Vu les délibérations:
  - 118/2014 du conseil communautaire du 15 octobre 2014 approuvant l'adhésion au groupement de commande fourniture et acheminement de gaz naturel ;
  - 65/2015 du conseil communautaire du 23 avril 2015 approuvant l'adhésion au groupement de commande fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant notamment que le champ du marché relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments est étendu sur de nombreux sites liés à l'exercice de la compétence assainissement (points de livraison sur les stations et poste de relèvement) ;
- Considérant dès lors l'intérêt de réitérer l'accord de la Communauté de communes

### Après en avoir délibéré,

- **REITERE** l'adhésion de la Communauté de communes aux deux groupements de commandes suivants coordonnés par le SDEC Energie :
  - fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés;
  - fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer les actes constitutifs des groupements de commandes correspondants ainsi que les marchés subséquents

relatifs aux consultations correspondantes lancées, conformément aux délégations d'une partie des attributions du Conseil que ce dernier a accordées au Président,

- **S'ENGAGE** à imputer aux budgets de exercices correspondants les crédits nécessaires.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-145\_2019-DE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIoT MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS – EXERCICE 2019**

Conformément aux textes en vigueur, le conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des évolutions de carrière. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité.

**Le Conseil communautaire**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le dernier tableau des effectifs ;
- Considérant le recrutement nécessaire dans certains services pour compenser la prise de compétence ;
- Considérant que ces postes seront dans le budget prévisionnel des effectifs 2020 ;
- Vu les avis favorables de la Commission administration générale et finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des postes suivants :
  - Un poste assistant d'enseignement artistique principal deuxième classe titulaire à 2/20
  - 2 postes d'éducateurs jeunes enfants seconde classe à temps complet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter cet emploi au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent, à fixer la rémunération par arrêté.
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOD MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT DU POLE METROPOLITAIN AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**

Depuis 2017, la Communauté de communes est compétente en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale et plus de la compétence, en complément de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) antérieure.

Plusieurs personnes sont nécessaires pour mener à bien ces missions. Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 Janvier 84 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, Caen Normandie Métropole propose de mettre un agent à disposition de la Communauté de communes du Pays de Falaise à temps partiel pour assurer le suivi du SCOT et compléter l'action des agents de la communauté de communes en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme.

**Le Conseil communautaire**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-4, L1612-11, L5211-10, L5722-1, L5731 à L5731-3 ;
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 136 ;
- Considérant que la convention initiale de mise à disposition d'un agent entre Caen Normandie Métropole et la communauté de communes du Pays de Falaise est arrivée à échéance ;
- Vu la délibération DCS-17-2016 relative à la convention de mise à disposition d'un agent du pôle métropolitain auprès de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent à hauteur de 20% d'un temps plein pour poursuivre la mise en œuvre et le suivi du SCOT du Pays de Falaise ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE**

- la mise à disposition de l'agent auprès de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour les missions suivantes : mise en œuvre et suivi du SCOT du Pays de Falaise sur un temps incomplet correspondant à 20 % d'un temps plein (1 jour par semaine)
- les termes de la convention qui précise les modalités pratiques de cette mise à disposition

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2019 et s'engage à imputer ladite dépense sur les exercices considérés.



**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOD MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - EXONERATION DE CFE DES LIBRAIRIES DISPOSANT LE LABEL « LIR » OU NE DISPOSANT PAS LE LABEL**

Afin de valoriser la qualité des stratégies d'animation culturelle des librairies et de maintenir leur présence de commerces diversifiés sur tout le territoire national, le ministère de la Culture attribue chaque année, à certains établissements, le label « Librairie Indépendante de Référence (LIR) » pour trois ans. Dans ce cadre, une collectivité peut concourir à la valorisation du rôle de ces librairies sur son territoire en appliquant une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Par courrier du 20 septembre dernier, la Préfecture nous informe que cette possibilité peut s'étendre aux librairies non labellisées et par conséquent à une exonération possible de CFE aussi pour celles-ci.

Cette exonération de CFE offre à ces librairies, par une demande de leur part, une exonération de CVAE pour celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros.

Si sur le territoire de la Communauté de communes, aucune librairie ne possède le label « LIR », une librairie du territoire serait concernée par cette possible exonération des librairies non labellisées et peut-être un magasin de presse qui a demandé un changement de code d'activité principale (APE) plus orientée vers la librairie.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de l'exonération de CFE des librairies sur le territoire du Pays de Falaise, que ces librairies soient labellisées LIR ou non. Le cas échéant, l'application effective de la décision commencera en 2021, et non 2020 compte tenu de la transmission trop tardive de l'information par les services de la Préfecture.

**Le Conseil communautaire**

- Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts ;
- Vu les articles 1464 I et 1464 I bis du code général des impôts édictant qu'une collectivité peut voter une exonération de CFE pour les librairies labellisées ou non labellisées ;
- Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 concernant le label « Librairie Indépendante de Référence » et les conditions d'obtention du label ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'exonérer de CFE les librairies, réalisant une activité de vente de livres neufs au détail sur le territoire du Pays de Falaise, qu'elles soient labellisées LIR ou non labellisées ;
- **INDIQUE** que l'application effective de la décision sera effective à partir de 2021.

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014 244400E14 20191114 148 2019 DE

Le Président  
Claude LETEURTRE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIAN	ROSET YVES
ORIOU MICHAEL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

**FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC  
POUR 2019**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant qu'il convient de rémunérer Madame Annie LAUR pour ses prestations de conseils / assistance ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **DECIDE**

- d'attribuer une indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie, Madame Annie LAUR, pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- d'accorder l'indemnité de conseil et d'assistance au taux de 100% par an ;
- d'attribuer une indemnité de confection des documents budgétaires.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette affaire

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-149\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOD MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191114-150\_2019-DE

**FINANCES - REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA VILLE DE FALAISE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LE FJT**

La Ville de Falaise perçoit le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de Communes a entièrement financé la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs.

Le code de l'urbanisme prévoit que la taxe d'aménagement revient à celui qui finance l'aménagement. Par conséquent, par une délibération du 30 septembre dernier, le Conseil Municipal de la Ville de Falaise a voté le reversement du produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçu vers la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour la construction de ce Foyer Jeunes Travailleurs.

Le produit de cette taxe représente la somme totale de 13 802 € pour les années 2018 et 2019.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le reversement de cette taxe à la Communauté de communes du Pays de Falaise

**Le Conseil communautaire**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L331-1 et L331-2 ;
- Vu la délibération n°104 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012 approuvant la création d'un « foyer de jeunes travailleurs »
- Vu la délibération de la Ville de Falaise en date du 30 septembre 2019 ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la réalisation de cet équipement et la fin des travaux ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le reversement de la taxe d'aménagement par la Ville de Falaise au profit de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour un montant de 13 802 € ;
- **INDIQUE** que cette recette est prévue sur l'exercice 2019 du budget « Foyer Jeunes Travailleurs »

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-150\_2019-DE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRÉ JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - TRANSFERT ET CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT GESTION DELEGUEE VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE A COMPTER DE 2020**

La Direction Départementale des Finances Publiques de Caen propose à la Communauté de communes de regrouper les deux budgets assainissement qui existent actuellement, à partir du 1er janvier 2020. Ainsi, le budget assainissement «gestion déléguée » serait clôturé au 31 décembre 2019 et les opérations comptables seraient transférées vers le budget assainissement « régie directe » qui existe déjà. De plus, il serait mis fin à l'autonomie financière ce qui permettra une gestion plus simple en terme de trésorerie.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver cette solution d'unifier les deux budgets assainissement et de supprimer l'autonomie financière de ce SPIC.

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n°149/2017 du 16 novembre 2017 portant création de deux budgets annexes « assainissement gestion déléguée » et « assainissement régie directe »
- Vu la délibération n°010/2018 du 15 février 2018 adoptant les statuts de la régie « assainissement »
- Vu la proposition de la DDFIP de Caen et du receveur communautaire de la Trésorerie de Falaise ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant l'utilité de simplifier la gestion des deux budgets assainissement

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de clôturer le budget assainissement gestion déléguée au 31/12/2019 et de transférer le résultat constaté du Compte Administratif 2019 vers le budget assainissement régie directe.
- **APPROUVE** la suppression de l'autonomie financière du budget « assainissement régie directe »
- **INTEGRE** l'actif et le passif du budget assainissement gestion déléguée vers le budget assainissement regie directe
- **PROCEDE** à la clôture du budget assainissement gestion déléguée et demande au Président de prendre toutes les mesures nécessaires à cette opération de clôture.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-151\_2019-DE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIDT MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BÉNÉDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°42/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au budget annexe Déchets Ménagers ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
204182	812	Subventions d'équipement aux organismes publics	- 32 015.00 €
261	812	Titres de participation	32 015.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0€</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-152\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – BUDGET ATELIERS-RELAIS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°42/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget annexe Ateliers-Relais ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
2135	90	Installations générales, agencement	16 000.00 €
21538	90	Autres réseaux	2 800.00 €
2313	90	Constructions	-18 800.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0.00 €</b>

**Section de fonctionnement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
615221	90	Bâtiments publics	60 600.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>60 600.00 €</b>

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
13911	01	Etat et établissements nationaux	13 832.00 €
13912	01	Régions	2 158.00 €
13913	01	Départements	25 630.00 €
13918	01	Autres	18 980.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>60 600.00 €</b>

**Section de fonctionnement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
777	01	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résultat	60 600.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>60 600.00 €</b>

**Section d'investissement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
024	90	Produits des cessions d'immobilisation	60 600.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>60 600.00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président  
Claude LETEURTE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANQUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

**FINANCES – BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°42/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 suivante relative au budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
2313	72	Constructions	13 802.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>13 802.00</b>

**Section d'investissement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
10226	72	Taxe d'aménagement	13 802.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>13 802.00</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-154\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIoT MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°42/2019 du 28/03/2019 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Désignation	Montant
13111	Subvention de l'Etat	124 317.00€
4581112	Dépenses (à subdiviser par opération)	0.40 €
4581113	Dépenses (à subdiviser par opération)	0.40 €
4581114	Dépenses (à subdiviser par opération)	0.20 €
458181	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458183	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458187	Dépenses (à subdiviser par opération)	0.20 €
458192	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458194	Dépenses (à subdiviser par opération)	0.40 €
458196	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458198	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.40 €
458199	Dépenses (à subdiviser par opération)	-0.40 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>124 317.00 €</b>

**Section d'investissement : recettes**

Article	Désignation	Montant
1678	Autres emprunts et dettes	124 317.00€
4582112	Recettes (à subdiviser par opération)	0.40 €
4582113	Recettes (à subdiviser par opération)	0.40 €
4582114	Recettes (à subdiviser par opération)	0.20 €
458281	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458283	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458287	Recettes (à subdiviser par opération)	0.20 €
458292	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458294	Recettes (à subdiviser par opération)	0.40 €
458296	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.20 €
458298	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.40 €
458299	Recettes (à subdiviser par opération)	-0.40 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>124 317.00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 6**

Nombre de délégués votants : 60

• **Voix POUR : 60**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191114-156\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOLLARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOI MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
« MEMOIRES POCHE DE FALAISE CHAMBOIS/ LES CIVILS » (75EME ANNIVERSAIRE) –  
EXERCICE 2019**

La randonnée pédestre « Sur les pas des civils » a été organisée par l'Association Mémoires/Poche de Falaise Chambois/Les Civils, dans le cadre de la manifestation du 75<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement. Autour d'une équipe de bénévoles, 150 randonneurs ont participé à cette manifestation.

Pour financer cette randonnée dont le coût total de l'organisation se porte à 4 030 €, l'association a fait appel à plusieurs partenaires publics et privés et sollicite de la Communauté de communes, une subvention à hauteur de 1 500 €.

**Le Conseil Communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Mémoires poche de Falaise Chambois / Les Civils » ;
- Considérant l'intérêt de la demande présentée par l'association au regard des manifestations proposées dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;
- Vu les avis des commissions compétentes, de la Commission Finances du 18 octobre 2019 et du Bureau Communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant que tout membre du conseil communautaire agissant soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou des associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT ;
- Considérant en conséquence que ne prennent pas part au vote : MM Dewaële, Caillouet, Livic, Turban, Benoît et Mme Rul ;

**Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Mémoires poche de Falaise Chambois / Les Civils » ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget primitif 2019 du budget principal.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-156\_2019-DE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

**FINANCES - EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CONVENTION AVEC L'ETAT**

L'article 242 de la loi de Finances pour 2019 autorise, à titre expérimental, les collectivités territoriales volontaires, à substituer à leur compte administratif et à leur compte de gestion, un Compte Financier Unique.

La candidature de la communauté de communes du Pays de Falaise à l'expérimentation du Compte Financier Unique a été retenue au titre des années 2021-2022 par les ministres chargés des collectivités territoriales.

Ainsi, l'ensemble des informations budgétaires et comptables sera disponible dans un **document unique** pour plus de lisibilité et une meilleure information.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la mise en place du compte financier unique, à titre expérimental, au titre des années 2021-2022 et autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la proposition des ministres de participer à l'expérimentation du compte financier unique au titre de la seconde vague (2021-2022) ;
- Vu les avis favorables de la commission de finances du 18 octobre 2019 et du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;
- Considérant la nécessité d'expérimenter ce compte financier unique pour plus de lisibilité

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** cette expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Président  
Claude LETEURTRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-157\_2019-DE



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIoT MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES EXPANSIA – CESSION D'UN ATELIER ET DE SON TERRAIN**

**Le Conseil communautaire**

- Vu la demande de l'entreprise FALAISE RECEPTION, représentée par Monsieur ENGUEHARD Régis d'acquérir l'atelier situé à Falaise sur la parcelle cadastrée section BA n°0157,
- Vu l'avis favorable du service du Domaine en date du 08 octobre 2019,
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 octobre 2019,
- Considérant l'intérêt de répondre favorablement à cette demande et pérennisant l'installation d'une entreprise sur le territoire,

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la cession à la SCI l'EVIDENCE, (faculté de substitution) représentée par Monsieur ENGUEHARD, de l'atelier situé à Falaise sur la parcelle cadastrée section BA n°0157 au prix de 139 643 € HT après versement de l'ensemble des loyers entre septembre 2017 et le mois de décembre 2019 inclus ;
- **DESIGNE** l'étude notariale de Maitres LELEU, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin à Falaise, chargée de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante aux budgets annexes Expansia et Ateliers-Relais de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-158\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES EXPANSIA - VENTE D'UN TERRAIN**

**Le Conseil communautaire**

- Vu la demande adressée par la SCI SAELYA LOCATION (avec possibilité de substitution) pour acquérir la parcelle cadastrée section BA n° 169 située rue des sentes sur le Parc d'activités Expansia,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Personnel, Finances et piscine du 18 Octobre 2019 et du Bureau Communautaire du 30 Octobre 2019,
- Vu l'avis du Domaine rendu le 10 Octobre 2019,
- Considérant l'intérêt de répondre favorablement,

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la cession à la SCI SAELYA LOCATION (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 4 229 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités Expansia à Falaise, pour un montant de 15 € HT/m<sup>2</sup>,
- **PRECISE QUE**
  - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes ;
  - L'étude de Maître BRILLANT DESVAGES, notaire à Falaise, est chargée de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
  - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
  - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% ;
  - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Le Président,  
Claude Leteurtre



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191114-159\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALJMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - OUVERTURES DOMINICALES DES  
COMMERCE POUR 2020 – FALAISE ET POTIGNY**

Le Président expose que les communes de Falaise et de Potigny souhaitent autoriser l'ouverture des commerces de détail alimentaires et non alimentaires sept dimanches pour 2020 conformément à la procédure décrite par l'article L.3132-26 du code du travail. Les dates arrêtées à ce jour sont les suivantes : 12 janvier ; 28 juin ; 6 septembre, 6 décembre, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Dans la mesure où il y a plus que 5 ouvertures souhaitées, il est nécessaire que le conseil communautaire donne préalablement son avis.

**Le Conseil communautaire**

- Vu l'article L.3132-26 du code du travail ;
- Vu les demandes des communes de Falaise et de Potigny d'autoriser l'ouverture des commerces de détail alimentaires et non alimentaires 7 dimanches durant l'année 2020 ;
- Considérant qu'au-delà de 5 dimanches, les communes doivent demander l'avis conforme de la Communauté de communes ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 octobre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **EMET** un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle, pour l'année 2020 des commerces de détail alimentaires et non alimentaires les dimanches suivants :
  - 12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier et à transmettre cette délibération aux communes de Falaise et Potigny.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191114-160\_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 2**

Nombre de délégués votants : 64

• **Voix POUR : 62**

• **Voix CONTRE : 2**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIAN	ROSET YVES
ORJOT MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

## URBANISME – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE FALAISE

Il est nécessaire de modifier le plan local d'urbanisme de la commune de Falaise compte tenu des objectifs poursuivis suivants :

La Communauté de Communes du Pays de Falaise souhaite implanter une nouvelle déchetterie-ressourcerie sur la commune de Falaise. L'objectif est de remplacer les déchetteries de Noron-l'Abbaye et de Soulangy devenues trop petites compte-tenu de leur fréquentation et sans réelles possibilités d'extension.

Ainsi, la Communauté de Communes va très prochainement faire l'acquisition, avec le concours de la SAFER, d'une parcelle cadastrée section BA n°78 d'une surface de 3, 843 hectares au lieu-dit « les Grêles » à Falaise. Elle jouxte l'actuelle plateforme de compostage de déchets verts gérée par la SEP Valorisation.

Sur cette parcelle, environ 2 ha pourraient être dévolus à la future déchetterie-ressourcerie. Les 1,8 ha restants pourraient être vendus à SEP Valorisation pour une extension de la plateforme de compostage.

La Communauté de Communes souhaite également permettre l'installation d'une ferme solaire dont l'emprise principale sera située sur la commune de Saint-Pierre-du-Bu mais dont une parcelle se situe sur la commune de Falaise. Cette parcelle cadastrée section BO n°167 fait partie de l'ancienne emprise de la carrière des Roquettes.

Afin de permettre la réalisation de ces équipements, il est nécessaire de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Falaise pour mettre en place deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées sur l'emprise des futurs projets.

Enfin il s'agit de supprimer l'emplacement réservé n°1 cadastré section BL n°247, 249, 250, 251. Situé dans un secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation, il était prévu pour la réalisation d'un espace vert, avec comme objectif l'intégration paysagère des futurs projets d'habitat avec le bâti existant. L'implantation exacte de cet emplacement réservé, défini très en amont de tout projet d'urbanisation sur le secteur, n'apparaît plus en cohérence avec les futurs projets, il est donc nécessaire de supprimer son emprise.

Au regard de ces objectifs et considérant que ceux-ci ne remettent pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le conseil communautaire est invité à approuver la modification du PLU de Falaise.

### Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-11, L153-34 et L103-2 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Falaise approuvé par délibération du conseil communautaire n°131/2016 du 15 décembre 2016 ;
- Vu la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale transférée à la Communauté de communes depuis le 27 mars 2017 ;
- Vu Le plan local d'urbanisme approuvé le 13 décembre 2010, modifié et révisé le 3 septembre 2012, modifié le 14 octobre 2013 et le 19 avril 2018 ;

- Vu les avis favorables de la Commission Equipement, Habitat et du Bureau communautaire ;
- Considérant les objectifs poursuivis ci-dessus exposés ;
- Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- Considérant en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision mais dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la demande de modification du PLU de Falaise,
- **DECIDE** de prescrire la modification du PLU de Falaise avec les objectifs ci-dessus développés ;
- **DEFINIT**, conformément aux articles L103-3 à L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront respectées pendant la durée d'élaboration du projet : registre de concertation disponible en mairie de Falaise et au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- **ASSOCIE** les personnes publiques mentionnées aux article L123-7 et L132-4 du code de l'urbanisme ;
- **CONSULTE**, au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice considéré.

Le Président  
Claude LETEURTRE



<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2019          Reçu en préfecture le 21/11/2019          Affiché le          ID : 014-241400514-20191114-161_2019-DE</p>
--



Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENDIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAËL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**URBANISME - REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU SIVU DU TRAIN-FEUILLE**

Une révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVU TRAIN FEUILLE est nécessaire compte tenu des objectifs suivants poursuivis :

La commune de Saint-Pierre-du-Bû possède une ancienne carrière « Les roquettes » sur laquelle un projet de ferme solaire est en étude. Ces terrains classés en zone A n'autorisent actuellement pas ce type d'installations.

La création d'un secteur de taille et de capacité limitée, où les travaux, installations et constructions nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque seront permises, apparaît donc nécessaire.

Suite à la modification parcellaire liée à la réalisation de l'A88, la délimitation du zonage des zones 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Pierre du Bu se sont vues modifiées, remettant en cause le parcellaire du document d'urbanisme. Des projets de lotissements ont été envisagés sur la zone 1AU, la commune de Saint-Pierre-du-Bu, très attractive au vu de sa position géographique, ne possède plus de terrains à bâtir et ne peut satisfaire la demande.

L'échange de terrains se faisant au détriment d'une petite partie d'une zone agricole, cela suppose une révision allégée du document.

Au regard de ces objectifs et considérant que ceux-ci ne remettent pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le conseil communautaire est invité à approuver la révision allégée du PLU du SIVU du Train-Feuille.

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Falaise approuvé par délibération du conseil communautaire n°131/2016 du 15 décembre 2016 ;
- Vu le PLU du SIVU de Train-Feuille approuvé le 05/10/2012, et modifié le 28/03/2019 ;
- Vu les avis favorables de la Commission Equipement, Habitat et du Bureau communautaire ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-11 relatif aux prescriptions de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, L.153-34 relatif à la procédure de révision allégée du PLU et L.103-2 relatif à la concertation ;
- Vu la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale transférée à la communauté de communes depuis le 27 mars 2017 ;
- Considérant les objectifs poursuivis ci-dessus exposés ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** les objectifs poursuivis suivants :

- La commune de Saint-Pierre-du-Bû possède une ancienne carrière « Les roquettes » sur laquelle un projet de ferme solaire est en étude. Ces terrains

classés en zone A n'autorisent actuellement pas ce type d'installations. La création d'un secteur de taille et de capacité limitée, où les travaux, installations et constructions nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque seront permises, apparaît donc nécessaire.

- Suite à la modification parcellaire liée à la réalisation de l'A88, la délimitation du zonage des zones 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Pierre du Bu se sont vues modifiées, remettant en cause le parcellaire du document d'urbanisme. Des projets de lotissements ont été envisagés sur la zone 1AU, la commune de Saint-Pierre-du-Bû, très attractive au vu de sa position géographique, ne possède plus de terrains à bâtir et ne peut satisfaire la demande.

L'échange de terrains se faisant au détriment d'une petite partie d'une zone agricole, cela suppose une révision allégée du document

- **DECIDE** de prescrire la révision allégée n°1 du PLU du SIVU de Traine-Feuille avec les objectifs ci-dessus développés ;
- **DEFINIT**, conformément aux articles L103-3 à L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront respectées pendant la durée d'élaboration du projet :
  - De mettre le projet de révision allégée du SIVU TRaine FEUILLE et l'exposé des motifs à disposition du public :
    - Au siège de la communauté de communes du Pays de Falaise, aux jours et heures d'ouverture ;
    - Aux mairies du SIVU TRaine FEUILLE aux jours et heures d'ouverture ;
  - De mettre à disposition du public un registre de concertation offrant la possibilité de consigner les observations écrites et suggestions :
    - Au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, aux jours et heures d'ouverture ;
    - Aux mairies du SIVU TRaine FEUILLE, aux jours et heures d'ouvertures
- **PRECISE QUE** :
  - Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairies du SIVU TRaine FEUILLE, d'une publication au recueil des actes administratifs et une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département ;
  - La présente délibération sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **ASSOCIE** les personnes publiques mentionnées aux articles L123-7 et L132-4 du code de l'urbanisme ;
- **CONSULTE**, au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme ;

- **INDIQUE** que le projet sera communiqué pour avis et à leur demande :
  - Aux communes limitrophes ;
  - Aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés ;
  
- **AUTORISE** monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
  
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice considéré ;
  
- **PRECISE** que, conformément aux articles L. 153-11 et L. 132-7 à L. 132-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
  - Au préfet du Calvados et aux principaux services de l'Etat ;
  - Aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
  - Au président de l'établissement public en charge du SCOT ;
  - Au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat ;
  - Aux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture.

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019
Reçu en préfecture le 21/11/2019
Affiché le
ID : 014-241400514-20191114-162_2019-DE

Date de convocation : 07/11/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 8

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués votants : 66

• **Voix POUR : 66**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 21/11/2019

Affichée le : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à ERAINES, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL	LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY
BOULAND PATRICK	BISSON ROGER	VERDONCK MARC
CAILLOUET MICHEL	MESNIL JEAN PHILIPPE	DUBOST THIERRY
TURBAN YVONNICK	LETEURTRE CLAUDE	ANDRE JEAN LUC
MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL	BOUTIGNY MICHEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	ALIMECK TONY
LEFEVRE ALAIN	BACHELEY CHRISTIAN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	BOUILLARD JACQUES
LEBRETON JACKY	KEPA GERARD	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	PHILIPPART DAVID	HAGHEBAERT DANIEL
BINET ALAIN	LEBOUCQ JEAN-YVES	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS		

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	MARY-ROUQUETTE VALERIE
PETIT SANDRINE	MARIE CHANTAL	GRENIER SYLVIE
GABRIEL ODILE	BLANDIN DANIELE	GUIBOUT MARYVONNE
MAUNOURY MARYVONNE	MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE
ROUSSEAU EMILIE	MARGUERITTE MAURICETTE	DUCRET VIRGINIE

**Pouvoirs :**

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT  
 MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
 POURNY PASCAL a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE  
 RUAU MAURICE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER	LUCAS YVES	BARTHE PATRICK
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS
DESERT CLAUDE	DUFAY FABIEN	ROSET YVES
ORIOU MICHAEL	GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND
MARIE JEAN LUC	REAL ROBERT	

**Mesdames**

AUBEY SABRINA	LEBAILLY BENEDICTE	LEPETIT SEVERINE
---------------	--------------------	------------------

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

## **MOTION – INTERCOMMUNALITE : LE TEMPS DE LA STABILITE EST VENU**

Il est proposé au conseil d'adopter une motion en vue de demander au Gouvernement une stabilisation des compétences intercommunales et des périmètres intercommunaux dans les prochaines années afin que les territoires puissent développer et mettre en œuvre leur propre projet de territoire.

La motion suivante est proposée par l'ADCF.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la motion proposée à l'issue de la 30<sup>ème</sup> convention nationale des intercommunalités de France :

*« Alors que le Parlement examine actuellement le projet de loi Engagement et proximité et qu'est annoncé pour 2020 un texte de loi « 3D » consacré à la décentralisation, la déconcentration et la différenciation, les intercommunalités de France en appellent au Gouvernement et aux parlementaires pour veiller à la stabilité de notre organisation territoriale.*

*A l'issue d'une décennie de réformes engagées après la suite du rapport du comité Balladur, les intercommunalités soulignent les efforts considérables accomplis par les élus et leurs équipes pour réformer la carte intercommunale, adapter les compétences aux fusions ou aux changements de catégories juridiques (communauté de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, établissements publics territoriaux du Grand Paris) et faire face à de nouvelles responsabilités (cf compétence GEMAPI).*

*Ces recompositions institutionnelles ont été opérées, de surcroît, dans un contexte budgétaire plus que contraint, marqué par des baisses sans précédent des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités.*

*Dans ces conditions, les intercommunalités de France ont rappelé durant leur 30<sup>ème</sup> convention nationale, organisée à Nice du 29 au 31 octobre, leur demande unanime de stabilité. Elles ont également rappelé l'engagement du Président de la République en ce sens lors de la première Conférence nationale des Territoires, réunie en juillet 2017 au Sénat.*

*Les intercommunalités de France se félicitent des dispositions du projet de loi Engagement et proximité visant à faciliter l'exercice des mandats locaux. Elles souscrivent également aux dispositions relatives aux « pactes de gouvernance » qui seront encouragés au sein des intercommunalités ; dispositions enrichies et améliorées par le Sénat.*

*En revanche, les intercommunalités de France demandent aux parlementaires de ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités, à l'issue de nombreux débats nationaux et locaux depuis 10 ans. Elles souhaitent que soient rigoureusement préservés les équilibres institutionnels et les principes juridiques issus de 20 années de réformes législatives, depuis la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.*

*Les intercommunalités de France demandent également de veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux en vue des prochains mandats ; mandats qui seront marqués par la relance active des projets de territoire et une réforme majeure de la fiscalité locale.*

*Elles souhaitent en conséquence que les éventuels ajustements de périmètres, ou nouvelles fusions, relèvent de la seule initiative locale et reposent sur l'accord des parties prenantes intéressées.*

*Les intercommunalités de France attirent l'attention des parlementaires et du gouvernement sur les incidences très lourdes des évolutions de périmètres sur la composition des assemblées intercommunales et de leur exécutif, sur les équipes administratives, sur les documents de planification et les taux de fiscalité, les modes d'organisation des services publics...*

*A quelques mois des élections municipales et intercommunales, les intercommunalités de France souhaitent que les futurs candidats, comme les électeurs, puissent disposer d'une information de qualité sur l'intercommunalité dans laquelle s'inscrit leur commune, et sur ses compétences. Elles souhaitent que le projet de loi et le débat parlementaire favorisent l'intelligibilité de l'intercommunalité et de notre organisation territoriale auprès de nos concitoyens. »*

Le Président  
Claude LETEURTRE



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191114-163\_2019-DE



Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-164 2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES — CREATION D'UN BUDGET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - A COMPTER DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020**

**Le Conseil communautaire,**

- Vu la loi n°2014-056 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes en matière de développement économique ;
- Vu la délibération n°90/2015 du conseil communautaire du 24 septembre 2014 approuvant l'extension de la compétence développement économique ;
- Considérant que l'économie sociale et solidaire entre dans le champ de l'économie ;
- Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et des recettes relatives à cette compétence, compte tenu du caractère particulier de ce service public ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la création, à compter de l'exercice budgétaire 2020, d'un Budget Economie Sociale et Solidaire soumis à l'instruction budgétaire M 14 ;
- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre et assujetti à la TVA applicable en vigueur.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-164\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-165\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget principal de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
202	020	Frais liés au document urbanisme	40 000.00
2031	020	Frais d'études	13822.00
2031	321	Frais d'études	4 200.00
2031	95	Frais d'études	16 678.00
2041412	020	Subventions d'équipements communes	76 952.00
2041581	95	Subventions d'équipements biens mobiliers	3 330.00
20422	70	Subventions d'équipements personnes de droits privés	5 250.00
20422	90	Subventions d'équipements personnes de droits privés	10 485.00
2051	020	Concessions et droits similaires	1 809.00
2051	321	Concessions et droits similaires	2 586.00
2138	93	Autres constructions	25 000.00
21568	321	Autre matériel et outillage d'incendie	2 465.00
2158	020	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 537.00
2158	311	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 337.00
2168	95	Autres collections et œuvres d'arts	26 875.00
2181	321	Installations générales, agencements divers	2 160.00
2181	95	Installations générales, agencements divers	6 992.00
2182	020	Matériel de transport	3 000.00
2183	020	Matériels de bureau et informatique	3 325.00
2183	321	Matériels de bureau et informatique	34 147.00
2183	95	Matériels de bureau et informatique	375.00
2184	020	Mobiliers	250.00
2184	321	Mobiliers	28 017.00
2184	95	Mobiliers	6 500.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	18 300.00
2188	311	Autres immobilisations corporelles	2 000.00
2188	321	Autres immobilisations corporelles	4 937.00
2188	95	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
2313	321	Constructions (immobilisations en cours)	59 320.00
2313	95	Constructions (immobilisations en cours)	72 500.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché et par  
délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-165\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS  
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire » ;
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Libellé	Montant (en €)
2121	Terrains nus	203.00
21562	Service d'assainissement	728.00
217532	Réseaux d'assainissement	245 725.00
217562	Service d'assainissement	19 530.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESSIIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-166\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMECER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAEL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS  
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire » ;
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe ATELIERS RELAIS de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent ;

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Fonction	Libellé	Montant (en €)
2031	90	Frais d'études	6 250.00
2135	90	Installations générales et agencements	4 000.00
21538	90	Autres réseaux	700.00
2313	90	Constructions (immobilisations en cours)	451 340.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-167\_2019-DE

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-168\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS  
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe DECHETS MENAGERS de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant €
2031	812	Frais d'études	21 930.00
204182	812	Bâtiments et installations	2 621.00
2111	812	Terrains nus	52 400.00
2128	812	Autres agencements et aménagements de terrains	26 320.00
21568	812	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	14 625.00
21578	812	Autre matériel et outillage de voirie	10 230.00
2158	812	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 810.00
2181	812	Installations générales, agencements divers	13 016.00
2184	812	Mobilier	120.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2ème Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-168\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-169\_2019-DE

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - EXECUTION - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,
- **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
2031	72	Frais d'études	555.00
204111	72	Subvention d'équipements	5 000.00
2135	72	Installations générales agencements	425.00
2313	72	Constructions en-cours	187 917.00

- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-169\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-170\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – CONTRAT D'EMPRUNT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL 2019**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le programme des investissements présenté en débat d'orientation budgétaire du 07/02/19 et en conseil communautaire du 28/03/19 ;
- Vu la délibération n°041/2019 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget principal ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2019 sur les modalités de l'emprunt ;
- Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer la réalisation des travaux du pôle attractivité et la réalisation du PLUi-h de la collectivité ;
- Considérant la consultation réalisée auprès d'organismes bancaires ;
- Considérant les caractéristiques de l'offre de prêt de la Caisse Epargne pour financer ces investissements :
  - ✓ Emprunt d'un montant de 350 000 € sur 15 ans à taux fixe
  - ✓ Taux fixe proportionnel : 0,85%
  - ✓ Echéance maximum : 6 577,08 €
  - ✓ Echéance minimum : 5 845,73 €
  - ✓ Total des frais financiers : 22 684,38 €
  - ✓ Période des échéances : trimestrielle
  - ✓ Amortissement constant
  - ✓ Commission d'engagement : 350 €
  - ✓ Frais de dossier : exonération
  - ✓ Remboursement anticipé : possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de recourir à un emprunt de 350 000 € sur 15 ans pour financer ces investissements du budget principal auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques sus-énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne dans les conditions définies ci-dessus, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours de laquelle elle sera constatée et à imputer les dépenses correspondant au remboursement du capital et des intérêts au budget principal des exercices considérés.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le ~~2~~<sup>ème</sup> Vice-Président  
~~Jean-Philippe MESNIL~~

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-170\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-171\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – CONTRAT D'EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE INVESTISSEMENTS BUDGET MARTINIA 2019**

**Le Conseil communautaire**

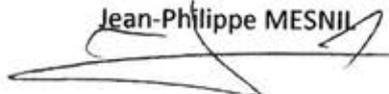
- Vu le programme des investissements présenté en débat d'orientation budgétaire du 07/02/19 et en conseil communautaire du 28/03/19 ;
- Vu la délibération n°042/2019 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget Martinia ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2019 sur les modalités de l'emprunt ;
- Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2019;
- Considérant les caractéristiques de l'offre de prêt du Crédit Agricole pour financer ces investissements :
  - ✓ Emprunt d'un montant de 400 000 € sur 10 ans à taux fixe
  - ✓ Périodicité : trimestrielle
  - ✓ Taux : 0,46 %
  - ✓ Echéance : 10 000 € + intérêts
  - ✓ Coût du crédit : 9 430 €
  - ✓ Amortissement constant
  - ✓ Frais de dossier : 400 €
  - ✓ Remboursement anticipé : possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de recourir à un emprunt de 400 000 € sur 10 ans pour financer ces investissements du budget Martinia auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques sus-énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole dans les conditions définies ci-dessus, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours de laquelle elle sera constatée et à imputer les dépenses correspondant au remboursement du capital et des intérêts au budget Martinia des exercices considérés.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2ème Vice-Président  
Jean-Philippe MESNII



Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-171\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNDU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-172\_2019-DE

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°41/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission des finances du 29 novembre 2019 et du bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au budget principal ;

Investissement dépenses			
Article	Fonction	Désignation	Montant
202	020	Frais liés doc urbanisme des communes	-20 000
2031	020	Frais d'études (boucles vélos + PSLA+diag piscine)	-8 310
2031	95	Frais d'études (à basculer en travaux pour le pôle attractivité)	-30 000
2031	811	Frais d'études (assainissement)	-11 820
2051	020	Concessions et droits similaires (logiciel finances)	1 737
2051	321	Concessions et droits similaires (licence médiathèque Morteaux)	1 796
2041581	95	Subvention d'équipements versée (char)	-6 667
20422	70	Subvention d'équipements versée aux personnes de droit privé (aides OPAH)	-49 300
20422	90	Subvention d'équipements versée aux personnes de droit privé (FISAC)	-57 600
21568	321	Matériel d'outillage sécurité et incendie (prévu au 2313)	9 860
2158	61	Autres installations techniques (téléalarmes annulées)	-5 000
2161	95	Œuvres et objets d'arts (pour vidéomapping prévu au 2188)	9 666
2181	311	Installations générales et aménagements divers (accessibilité école de musique)	-20 000
2181	020	Installations générales et aménagements divers (accessibilité piscine)	-13 000
2181	321	Installations générales et aménagements divers (signalétique Morteaux reportée en 2020)	-9 260
2181	70	Installations générales et aménagements divers (provision)	-15 000
2182	020	Matériel de transport	2 200
2183	321	Matériel informatique (RFID reportée en 2020)	-99 000
2188	023	Autres immobilisations corporelles (visibilité des bâtiments à reporter en 2020)	-8 500
2188	020	Autres immobilisations corporelles (ppi piscine)	750
2188	321	Autres immobilisations corporelles (porte médiathèque)	-20 000
2313	95	Travaux en-cours (pôle attractivité)	30 000
<b>Total</b>			<b>-317 448</b>

Investissement recettes			
Article	Fonction	Désignation	Montant
1311	811	Subventions d'investissement ETAT (étude assainissement)	-6 000
1313	20	Subventions d'investissement département (PLUIH à reporter en 2020)	-40 000
1313	311	Subventions d'investissement département (instruments)	-2165
1318	95	Subventions d'investissement LEADER (75ème anniv)	-500
1341	311	DETR (accessibilité école de musique)	-8 500
1341	020	DETR (accessibilité centre aquatique)	-5 918
021		Virement de la section de fonctionnement	-254 365
<b>Total</b>			<b>-317 448</b>

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
 Reçu en préfecture le 20/12/2019  
 Affiché le  
 ID : 014-241400514-20191219-172\_2019-DE

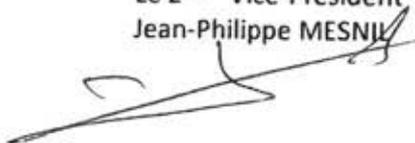
Fonctionnement dépenses			
Article	Fonction	Désignation	Montant
023		Virement à la section d'investissement	-254 365
022		Dépenses imprévues	300 509
<b>Total</b>			<b>46 144</b>

Fonctionnement recettes			
Article	Fonction	Désignation	Montant
7083	61	Locations diverses (téléalarme)	-9 000
74832	020	Attribution du fonds départemental de la taxe prof.	-15 928
74833	020	Etat- compensation CVAE et CFE	42 830
74835	20	Etat- compensation exonération TH	28 242
<b>Total</b>			<b>46 144</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Pour le Président empêché et par  
délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIEU



Envoyé en préfecture le 20/12/2019 Reçu en préfecture le 20/12/2019 Affiché le ID : 014-241400514-20191219-172_2019-DE
---



Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-173\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

**FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°042/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au budget Assainissement Régie Directe ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Chapitre	Désignation	Montant
21532	21	Autres constructions	100 000.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>100 000.00</b>

**Section d'investissement : recettes**

Article	Chapitre	Désignation	Montant
13111	13	Subvention Agence de l'Eau	100 000.00
1641	16	Emprunt en euros	305 784.00
021		Virement de la section de fonctionnement	- 305 784.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>100 000.00</b>

**Section de fonctionnement : dépenses**

Article	Chapitre	Désignation	Montant
61521	011	Entretien de bâtiments publics	- 6 000.00
66111	66	Intérêts des emprunts	6 000.00
023		Virement à la section d'investissement	- 305 784.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>-305 784.00</b>

**Section de fonctionnement : recettes**

Article	Chapitre	Désignation	Montant
7711	77	Dédits et pénalités perçues	- 305 784.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>- 305 784.00</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-173\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRÉNIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORJOT MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu les délibérations n°042/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n°4 suivante relative au budget annexe Déchets Ménagers ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
13918	812	Amortissement de subventions	195.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>195.00</b>

**Section d'investissement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
021	812	Virement de la section de fonctionnement	195.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>195.00</b>

**Section de fonctionnement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
023	812	Virement à la section d'investissement	195.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>195.00</b>

**Section de fonctionnement : recettes**

Article	Fonction	Désignation	Montant
777	812	Quote-part des subventions d'investissement	195.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>195.00</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
~~Jean-Philippe~~ MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-174\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu les délibérations n°042/2019 du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs ;

**Section d'investissement : dépenses**

Article	Fonction	Désignation	Montant
2313	72	Constructions	-1 700.00
2135	72	Installations générales, agencement, aménagements	1 700.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0.00</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-175\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ENVIRONNEMENT - DECHETS - REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS PROFESSIONNELS - TARIFS 2020**

**Le Conseil communautaire**

- Considérant l'obligation de respecter un principe d'égalité entre les usagers devant le service public ;
- Considérant qu'il existe différentes catégories d'usagers obligeant la Communauté de Communes du Pays de Falaise à répartir le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur la catégorie des usagers dits « professionnels » pour ne pas le laisser à la seule charge des ménages usagers du service ;
- Considérant qu'il est prépondérant de prendre en considération dans le calcul de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels les coûts réels de collecte et de traitement des ordures ménagères, ainsi que les fréquences de collecte et les coûts de fonctionnement liés à ce service.
- Vu les avis favorables de la Commission Environnement du 20 novembre 2019, de la Commission Administration Générale et Finances du 29 novembre 2019 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **FIXE** comme suit les tarifs applicables en 2020 pour la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels, en les modulant par secteur géographique et par fréquence de collecte :

Désignation	Fréquences de collecte	Nouveaux tarifs 2020
<b>Zone 1 : FALAISE</b>	C 1	0,98 € / litre / an
	C 2	1,96 € / litre / an
	C 3	2,74 € / litre / an
<b>Zone 2 : POTIGNY</b>	C 2	1,78 € / litre / an
<b>Zone 3 : PONT-D'OUILLY</b>	C 1,3	1,31 € / litre / an
<b>Zone 4 : 49 communes</b>	C 1	0,93 € / litre / an
<b>Zone 5 : Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques</b>	C 1	1,03 € / litre / an
<b>Zone 6 : Vendeuvre</b>	C 1	1,02 € / litre / an

C1 = 1 collecte hebdomadaire ; C2 = 2 collectes hebdomadaires ; C3 = 3 collectes hebdomadaires

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au Budget Annexe déchets ménagers de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOËL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
Lietta JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIELLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE FALAISE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AUPRES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE**

La ville de Falaise a décidé la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection aux abords de la Maison de la Musique et près des établissements scolaires afin de lutter contre des faits de violence récurrents sur le parking des bus scolaires. Le coût de cette installation, d'un montant de 16 000 € HT, est construit selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Montant HT	Partenaire	Montant HT
Installation vidéo-protection	16 000	FIPD (Etat)	7 200
		Région Normandie	2 800
		Communauté de Communes du Pays de Falaise	2 800
		Ville de Falaise	3 200
<b>Total</b>	<b>16 000</b>	<b>Total</b>	<b>16 000</b>

La ville de Falaise sollicite la Communauté de communes pour participer au financement de la vidéosurveillance uniquement sur le secteur de la Maison de la Musique en vue de sécuriser les abords.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu l'article L5214-16 V du CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- Vu la demande formulée par la Ville de Falaise de fonds de concours pour participer au financement de la vidéosurveillance sur le secteur de la Maison de la Musique en vue de sécuriser les abords,
- Vu les avis favorables de la Commission des Finances du 29 novembre 2019 et du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;
- Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, pour la bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement présenté ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la ville de Falaise pour un montant maximum de 2 800 euros pour participer au financement de la vidéosurveillance uniquement sur le secteur de la Maison de la Musique en vue de sécuriser les abords ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **PRECISE** que le montant sera versé sur justifications des sommes payées ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice principal.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORJOT MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MÖNZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**FINANCES – MODALITES DE VERSEMENT DU LEGS REÇU PAR LA VILLE DE FALAISE POUR LES FONDS CULTURELS DE LA MEDIATHEQUE DE FALAISE**

Par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Falaise a accepté le bénéfice du legs de Madame Thérèse CUVIGNY. Les charges et conditions imposées, à la commune en échange de celui-ci, consistent à réserver une somme de 300 000 € pour l'acquisition de fonds documentaires à vocation culturelle par la Médiathèque de Falaise. Dans la mesure où la Communauté de communes est compétente dans le domaine de la lecture publique, elle se verra ainsi attribuer cette somme de la part de la Ville de Falaise, à hauteur de 20 000 € sur une durée de quinze années.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir accepter le bénéfice du legs dans les conditions précisées par la ville de Falaise.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu l'article L2541-12 CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise en matière de lecture publique (médiathèque)
- Vu la délibération de la ville de Falaise du 28 janvier 2019 approuvant le bénéfice du legs de Madame Thérèse CUVIGNY ;
- Vu la condition de versement d'une somme de 300 000 € pour l'acquisition de fonds documentaires à vocation culture en direction de la médiathèque ;
- Vu la disposition en ce sens rédigé dans le protocole transactionnel du 13 juillet 2018 signé entre la Famille CUVIGNY et la ville de Falaise relatif au versement du legs ;
- Vu les avis favorables de la Commission des Finances du 29 novembre 2019 et du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;
- Considérant que cette somme doit être reversée à la Communauté de communes ;
- Compte tenu que ce legs concernant la partie lecture publique, compétence communautaire, n'est grevé d'aucune charge excessive pour la Communauté de communes ;
- Considérant les modalités de versement proposées par la ville de Falaise ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE**

- le legs de Madame CUVIGNY en ce qui concerne uniquement le montant destiné à acquérir des fonds documentaires à vocation culturelle par la Médiathèque de Falaise d'un montant de 300 000 € ;
- le versement de ce montant de 20 000 € par an pendant 15 ans par la Ville de Falaise, bénéficiaire initial du legs à partir de 2019 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention définissant les modalités de versement de cette somme ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à imputer la recette correspondante au budget de l'exercice concerné du budget principal.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-179\_2019-DE

**FINANCES – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A UNE ETUDE ARCHITECTURALE SUR LE DOMAINE DE FRESNAYE**

Le domaine de la Fresnaye a déjà fait l'objet d'une première réflexion au titre des espaces interstitiels (espace sous-investi tout en présentant un potentiel de développement) tout comme la commune de Potigny pour le site situé au croisement de la route d'Argences et de la rue du Général Leclerc en entrée de bourg.

Suite à cette première réflexion, le « Domaine de la Fresnaye » a été retenu dans un appel à projet de l'Etat pour mener une étude architecturale avec l'école d'architecture de Marne la Vallée. Il s'agit d'une étude ouverte dans laquelle les étudiants en architecture devront être force de propositions pour le devenir de ce site. Situé en grande proximité du centre-ville, construit au pied des anciennes murailles, il a été jusqu'à aujourd'hui aménagé au coup par coup.

Avec les réflexions communautaires liées à la promotion du territoire et au tourisme ou à celles liées à l'utilisation du foncier, il paraît important de trouver des fonctions et usages pour ce site, pour le quotidien des habitants du pays de Falaise et pour l'organisation de manifestations exceptionnelles. Le rayonnement de ce site doit dépasser le cadre de la Ville de Falaise et devenir un atout pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

C'est pourquoi il est proposé que la Communauté de communes soit signataire de la convention et soit ainsi associée aux différents temps de rencontre sur cette étude.

Le coût de l'étude de 20 000 € est supporté par la DDTM pour 10 000 € et la ville de Falaise pour 10 000 €. La Communauté de Communes du Pays de Falaise participerait à hauteur de 3 000 € de ce montant de 10 000 €.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette participation de la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise en matière de tourisme ;
- Vu l'étude architecturale conduite par l'école d'architecture de la ville et des territoires de Paris-Est sur le domaine de la Fresnaye ;
- Considérant que cette étude permettra d'avoir des propositions programmatiques renforçant l'attractivité du site et recherchera à inscrire le site dans un équilibre entre vocation communautaire et participation au renforcement de la centralité ;
- Vu les avis favorables de la Commission des Finances du 29 novembre 2019 et du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de participer au financement de l'étude intitulé « Aménagement d'un parc urbain, ou comment faire un projet de dynamisation d'un centre-ville un symbole intercommunal » réalisé par l'école d'architecture de la ville et des territoires de Paris-Est à hauteur de 3 000 € ;
- **PRECISE** que ce montant sera versé à la Ville de Falaise sur justification du paiement de la somme due par cette dernière dans le cadre de la réalisation de cette étude ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention d'étude avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Paris-Est, la DDTM du Calvados et la Ville de Falaise, en qualité de partenaire de maître d'ouvrage, définissant les modalités de réalisation de cette étude ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2020.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
~~Jean-Philippe MESNIL~~

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-179\_2019-DE



Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

IN : 011 00511 0010000 000 000 00

**PROMOTION - EPIC – BUDGET PRIMITIF OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE – EXERCICE 2020**

Monsieur le Président expose qu'en date du 6 février 2019, le Conseil communautaire a adopté la création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) pour la gestion de l'office de tourisme communautaire dans le cadre de sa compétence, situé « 5 place Guillaume Le Conquérant à FALAISE (14700) ». Ce service doit ainsi être doté d'un budget autonome dédié qui doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Le comité délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme, et notamment sur :

- 1° le budget des recettes et des dépenses de l'EPIC ;
- 2° le compte financier de l'exercice écoulé ;

Le budget et les comptes de l'EPIC, délibérés par le comité de direction sont soumis à l'approbation du Conseil communautaire ;

**Le Conseil Communautaire**

- Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles R 133-10 et R 133-15 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312 alinéas 1-2 et suivants, L.2331-1 et suivants ;
- Vu l'article 10 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise précisant que le budget est soumis à l'appréciation du Conseil Communautaire ;
- Vu la délibération du Comité de direction de l'EPIC approuvant le budget 2020 de l'EPIC ;
- Considérant qu'il convient de voter le budget EPIC 2020 à l'exercice de cette compétence gestion de l'office de tourisme communautaire ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

**Après en avoir délibéré,**

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2020 « OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE » dont les montants sont les suivants :

Section d'investissement (D/R) .....	28 000,00 €
Section de fonctionnement (D/R).....	620 210,00 €

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux et à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **Decide** d'acter le montant de subvention de 361 950 € du budget principal de la Communauté de communes vers celui de l'EPIC et de verser un acompte de cette subvention dès le 06 janvier 2020 pour un montant de 90 500 € ;
- **Demande** au comptable public de bien vouloir procéder à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables nécessaires.

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

**• Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

**• Voix POUR : 58**

**• Voix CONTRE : ...**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-181\_2019-DE

**FINANCES – REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LE BUDGET EPIC**

L'encaissement du produit de la taxe de séjour s'effectue en recette au compte 7362 sur le budget principal. Dans la mesure où depuis le 1er septembre 2019, les activités de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise sont régies financièrement par le budget de l'EPIC, le produit de cette taxe doit être encaissé sur ce nouveau budget.

Il convient donc que la Communauté de communes du Pays de Falaise procède au remboursement, du budget principal vers le budget EPIC, du produit de la taxe de séjour pour la période du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019.

**Le Conseil Communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312 alinéas 1-2 et suivants, L.2331-1 et suivants ;
- Vu l'article L 133-7 du Code du Tourisme édictant que lorsqu'un Office de Tourisme est constitué en EPIC, le produit de la taxe de séjour lui est obligatoirement reversé ;
- Considérant le vote du budget EPIC 2019 par délibération n°111 en date du 27 juin 2019 ;
- Vu la délibération du 28 novembre 2019 du Comité de direction ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le remboursement du produit de la taxe de séjour, du budget principal vers le budget EPIC, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
~~Jean-Philippe MESNIL~~

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-181\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention : 3**

Nombre de délégués votants : 55

• **Voix POUR : 55**

• **Voix CONTRE : ...**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIELLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEP A GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

**FINANCES - EXERCICE 2020 - AUTORISATION SPECIALE POUR ACOMPTE SUR SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire,

- Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°40/2019 du conseil communautaire du 28 mars 2019 décidant des subventions aux associations ;
- Considérant la possibilité d'accorder aux associations et organismes divers, un acompte sur subvention,
- Considérant que cette ouverture de crédits par autorisation spéciale sera reprise dans le cadre du budget primitif 2020 au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »,
- Vu les avis favorables de la Commission des Finances du 29 novembre 2019 et du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;
- Considérant que tout membre du conseil communautaire agissant soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou des associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT ;

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ**, pour l'exercice 2020, le versement d'acomptes sur subvention aux associations suivantes :
  - AIPF,
  - Mission Locale,
  - USPF,
- **DECIDE** que l'acompte de subvention de chacune des associations représentera 30 % du montant voté en 2019 aux associations précitées ;
- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-182\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES EXPANSIA - VENTE D'UN TERRAIN**

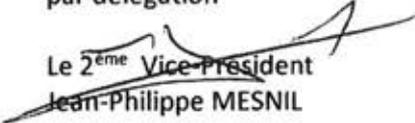
**Le Conseil communautaire**

- Vu la demande adressée par la SCI PAINS (avec possibilité de substitution) pour acquérir la parcelle de 2 040 m<sup>2</sup> environ, à retirer des parcelles cadastrées section BA n°25 et BA n°26 située rue des sentes sur le Parc d'activités Expansia,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Personnel, Finances et piscine du 29 Novembre 2019 et du Bureau Communautaire du 5 novembre 2019,
- Vu l'avis du Domaine rendu le 18 Novembre 2019,
- Considérant l'intérêt de répondre favorablement,

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la cession à la SCI PAINS (avec faculté de substitution) d'une parcelle de 2 040 m<sup>2</sup> environ, à retirer des parcelles cadastrées section BA n°25 et BA n°26 situées rue des sentes sur le Parc d'activités Expansia, pour un montant de 15 € HT/m<sup>2</sup>,
- **PRECISE QUE**
  - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes ;
  - l'étude notariale de Maîtres LELEU, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin à Falaise est chargée de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
  - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
  - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% ;
  - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Pour le Président empêché et  
par délégation

  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-183\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIDT MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES GUIBRAY – ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA VILLE DE FALAISE**

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 autorisant l'extension des compétences à la Communauté de communes du Pays de Falaise, cette dernière est devenue compétente, de manière pleine et entière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en matière développement économique.

A ce titre, et conformément aux articles L5211-17 6eme du CGCT, les terrains ayant vocation à être cédés aux entreprise doivent faire l'objet d'une rétrocession par les communes concernées vers la Communauté de communes (transfert en pleine propriété plutôt que mise à disposition des biens). En prolongement, le conseil communautaire a délibéré pour l'acquisition de parcelles et bâtiments sur les zones concernées, en l'occurrence sur la zone de Guibray.

Cependant, à l'occasion de premières démarches en vue de l'éventuelle cession du bâtiment dans lequel était installée une entreprise aujourd'hui fermée, il a été constaté que la parcelle cadastrée section BK n°0032 n'a pas fait l'objet d'une régularisation. Dans les faits, celle-ci a été intégrée à la parcelle contiguë BK n° 0033 par la pose d'une clôture unique.

Il convient donc de régulariser cette situation de fait et de permettre ainsi, le moment venu, la vente de ces deux parcelles à un même repreneur.

Dans la mesure où il s'agit d'une régularisation, la Communauté de communes du Pays de Falaise et la commune de Falaise se sont accordées pour une cession à l'Euro symbolique, et l'acte sera rédigé en la forme administrative.

**Le Conseil communautaire**

- Vu l'article L5211-17 du CGCT ;
- Vu la délibération concordante de la commune de Falaise du 16 décembre 2019 approuvant la cession du terrain à l'euro symbolique ;
- Considérant l'intérêt de régulariser la situation foncière d'une parcelle intégrée de fait par l'ancien occupant, à la parcelle contiguë, pour permettre la cession de l'ensemble immobilier à un éventuel acquéreur ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n°32 à la commune de Falaise à l'euro symbolique ;
- **PRECISE QUE** les frais éventuels seraient à la charge de la Communauté de communes ;
- **DIT** que l'acte sera rédigé en la forme administrative et sera signé par le 2<sup>ème</sup> vice-président, le Président ayant pour sa part la responsabilité d'authentifier l'acte ;
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-185\_2019-DE

**DECHETS – ACTUALISATION DU REGLEMENT GENERAL DE COLLECTE ET DE SALUBRITE DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Le Conseil communautaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°79/2004 approuvant le Règlement général de collecte et de salubrité des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ;
- Vu la délibération n°65/2009 du 25 juin 2009 relatif à l'actualisation du Règlement général de collecte et de salubrité des DMA ;
- Considérant qu'il convient à nouveau d'actualiser ce règlement compte-tenu de l'évolution de certaines modalités de collecte et de traitement des DMA depuis 2009 ;
- Vu les avis favorables de la Commission Environnement du 20 novembre 2019 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'actualisation du Règlement général de collecte et de salubrité des Déchets Ménagers et Assimilés tel que présenté en annexe ;
- **PRECISE** que ce règlement sera affiché au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire communautaire pendant une durée de deux mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
~~Jean-Philippe MESNIL~~

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-185\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-186\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIELLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPER GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FALAISE**

**Le Conseil communautaire**

- Vu les articles L.2224-10 et R2224-7 et suivants du CGCT ;
- Vu le Code de l'Environnement, chapitre III du Titre II, Livre 1<sup>er</sup> relatif à l'information et à la participation des citoyens ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;
- Vu la décision D-2019-14 relative à la passation d'un marché pour la finalisation du zonage d'assainissement lancé précédemment par la commune de Falaise ;
- Vu la proposition de zonage d'assainissement présentée dans le projet de dossier d'enquête publique ;
- Vu la délibération n°60/2019 du 28 mars 2019 approuvant le projet de zonage d'assainissement de la commune de Falaise ;
- Vu l'arrêté n° 19-AG-14 du 6 septembre 2019 du Président prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de zonage d'assainissement collectif de la commune de Falaise ;
- Vu l'enquête publique menée du 9 octobre 2019 au 07 novembre 2019 pour laquelle le Commissaire-enquêteur n'a reçu aucune observation ni opposition ;
- Vu l'avis favorable du Commissaire-enquêteur du 2 décembre 2019 sur ce dossier ;
- Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation du SPIC de l'Assainissement du 10 décembre 2019 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement de la commune de Falaise tel qu'il est annexé à la présente.
- **DIT** que la délibération fera l'objet :
  - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et sur la commune de Falaise durant un mois ;
  - d'une publication dans un journal diffusé dans le département ;
  - le zonage d'assainissement sera annexé au PLU de la commune de Falaise ;
  - le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-186\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-187\_2019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

**ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-BU**

**Le Conseil communautaire**

- Vu les articles L.2224-10 et R 2224-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Environnement, chapitre III du Titre II, Livre 1<sup>er</sup> relatif à l'information et à la participation des citoyens ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;
- Vu la proposition de zonage d'assainissement présentée dans le projet de dossier d'enquête publique ;
- Vu la délibération n°61/2019 du 28 mars 2019 approuvant le projet de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Pierre-du-Bû ;
- Vu l'arrêté n° 19-AG -14 du 6 septembre 2019 du Président prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de zonage d'assainissement collectif de la commune de Saint-Pierre-du-Bû ;
- Vu l'enquête publique menée du 9 octobre 2019 au 07 novembre 2019 pour laquelle le Commissaire-enquêteur a reçu une seule observation et aucune opposition ;
- Vu l'avis favorable du Commissaire-enquêteur du 2 décembre 2019 sur ce dossier ;
- Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation du SPIC de l'Assainissement du 10 décembre 2019 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement de la commune de Saint-Pierre-du-Bû tel qu'il est annexé à la présente.
- **DIT** que la délibération fera l'objet :
  - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et sur la commune de Saint-Pierre-du-Bû durant un mois ;
  - d'une publication dans un journal diffusé dans le département ;
  - le zonage d'assainissement sera annexé au PLU de la commune de Saint-Pierre-du-Bû ;
  - le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et  
par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Jean-Philippe MESNIL*

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-187\_2019-DE

Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

**• Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

**• Voix POUR : 58**

**• Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte  
tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
ALIMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
Lietta JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEP A GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAËL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-188\_2019-DE

**PROMOTION DU TERRITOIRE – APPROBATION DU SCHEMA CYCLABLE DU PAYS DE FALAISE**

Afin de répondre au formidable enjeu qu'est la transition écologique des mobilités, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma cyclable. Il est le document indispensable permettant de mieux appréhender l'existant, les projets cyclables en cours et de prioriser les actions. Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce schéma dont il est rappelé ci-après le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les tracés proposés.

**a. Diagnostic de la pratique cyclable dans le Pays de Falaise**

La démarche de la Communauté de Communes s'intègre dans un mouvement général ayant pour ambition de trouver des alternatives aux véhicules motorisés individuels. Les différentes enquêtes menées au niveau national et local traduisent une attente forte de la population en termes d'aménagements cyclables continus, directs et confortables. Le manque de sécurité et d'aménagements sont les principaux freins au développement de la pratique vélo.

Sur le territoire, le vélo est d'abord une pratique ponctuelle dans un cadre de loisirs ou sportif. Les chiffres d'un usage utilitaire de la bicyclette sont très faibles (0,5 % de part modal contre 2,7 % pour la France et 28 % pour la Hollande).

L'importance des motifs études et travail pour les déplacements à vélo démontrent tout l'intérêt de prendre en compte dans la définition des priorités du schéma cyclable la pratique dite « utilitaire » vers les établissements scolaires. Aux vues des données collectées, le second type de déplacements à prioriser sont les déplacements Domicile / Travail vers les zones d'activité et commerciales.

Le tourisme à vélo est l'une des filières les plus dynamiques du marché touristique français. En complémentarité, la pratique familiale en loisir des habitants doit être également prise en compte. La création d'une nouvelle offre d'aménagements doit répondre aux besoins à la fois des itinérants, des touristes en séjour et de la population locale.

**b. Enjeux cyclables du territoire**

- **Enjeu social pour les habitants** : dans les territoires périurbains, les déplacements se font très majoritairement en voiture. Mais la voiture présente un coût de plus en plus important pour les habitants et certains d'entre eux ne peuvent y avoir accès.
- **Enjeu de développement durable** : le vélo permet de répondre aux engagements de la collectivité en matière de développement durable et d'économie d'énergie.
- **Enjeu de santé publique** : Tout en luttant contre la sédentarité, 30 minutes d'activité physique modérée (vélo, marche) quotidienne réduisent le risque de maladie de 30 %
- **Enjeu économique et touristique** : le tourisme à vélo représente un réel potentiel de retombées économiques pour le territoire. On estime de 65 à 105 € par jour les dépenses moyennes d'un cyclotouriste (contre 55 € pour un touriste habituel)

**c. Objectifs**

Trois objectifs opérationnels identifiés :

1. Créer des liaisons utilitaires de principe des communes vers les pôles du territoire
2. Mettre en place de 2 grands axes structurants permettant de relier les 4 pôles du territoire
3. Créer des boucles locales permettant la valorisation des Points d'intérêt touristiques (POI)

**d. Elaboration des tracés du schéma cyclable**

Les données de cadrage pour l'élaboration des tracés du schéma ont été les suivantes :

- Pour que l'itinéraire soit emprunté, le cycliste doit rouler en sécurité. En voie partagée, le tracé proposé doit emprunter des routes à faible trafic (< 1000 véhicules/jour). Dans le cas contraire, des aménagements en site propre devront être envisagés.
- Le tracé de la commune périphérique vers le pôle générateur de déplacement doit être le plus direct possible. A l'image des piétons, les cyclistes ne tolèrent pas les détours inutiles.
- Prendre en compte l'existant tout en comblant les ruptures afin de créer des itinéraires cohérents sans discontinuités.

Tout en s'appuyant sur les données du SCOT du Pays de Falaise, il a été décidé de se baser sur l'armature des 4 communes Pôles : Falaise, Potigny, Pont-d'Ouille, Morteaux-Couliboeuf.

Ont été ensuite prises en compte les communes situées dans un rayon de moins de 5 kilomètres en périphérie de chaque commune Pôle.

*In fine*, il est donc proposé un schéma directeur cyclable offrant un maillage global répondant aux attentes de la population locale et des touristes :

- Mise en place de 2 grands axes structurants permettant de relier les 4 pôles structurants du SCOT
- Mis en place de liaisons utilitaires complémentaires ;
- Développement d'un réseau de dix boucles locales cyclables.

	Linéaire cyclable (km)
Aménagements existants	102
Réseau structurant	58
Liaisons de principe	83
Boucles cyclables envisagées (10)	232

#### Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence communautaire sur l'élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique communautaire ;
- Vu la délibération du conseil communautaire approuvant la stratégie touristique et notamment son axe 1
- Vu la délibération du conseil communautaire n°106/2019 du 27 juin 2019 approuvant le Plan Air Climat Energie ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 ;

#### Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le schéma cyclable en Pays de Falaise tel qu'annexé à la présente délibération répondant aux enjeux et objectifs ci-dessus exposés et proposant les liaisons cyclables de principe, le réseau structurant, les boucles locales cyclables et les tracés du schéma cyclable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à mettre en œuvre ce schéma :
  - faire réaliser les études et les travaux nécessaires à sa mise en place ;
  - solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce type d'opération ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier.

Pour le Président empêché et par  
délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-188\_2019-DE



Date de convocation : 12/12/2019

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 10

• **Abstention :**

Nombre de délégués votants : 58

• **Voix POUR : 58**

• **Voix CONTRE : ...**

Certifiée exécutoire compte

tenu de la transmission en

Préfecture le : 20/12/2019

Affichée le : 20/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

**Etaient présents :**

**Messieurs**

LAURENT CLAUDE	MEVEL THIERRY	BISSON ROGER
VERDONCK MARC	CAILLOUET MICHEL	DUGUEY BRUNO
MESNIL JEAN PHILIPPE	LUCAS YVES	POURNY PASCAL
RUAU MAURICE	BARTHE PATRICK	TURBAN YVONNICK
ANDRE JEAN LUC	MAUNOURY HERVE	GOULARD JOEL
GARCIA LOUIS	NOEL MICHEL	LECOQ ANDRE
MEURGEY JEAN CLAUDE	GARIGUE JACQUES	PORCHON CHRISTIAN
AUMECK TONY	LEFEVRE ALAIN	GIESZCZYK JEAN-RENE
BLAIS NORBERT	HEURTIN JEAN-YVES	RANNOU JEAN-MICHEL
LIETTA JEAN	LEMERCIER JEAN-JACQUES	BENOIT DOMINIQUE
HUET SERGE	GOUPIL JEAN PIERRE	LEROUX JEAN-CLAUDE
LIVIC PIERRE	HAGHEBAERT DANIEL	DEWAELE KEVIN
BONNE JEAN LOUIS	LEFEVRE PASCAL	

**Mesdames**

RIVIERE EDWIGE	DEWAELE-CANOUEL CLARA	JOSSEAUME ELISABETH
CHIVARD MARYVONNE	RUL BRIGITTE	LEBAILLY BENEDICTE
PETIT SANDRINE	GRENIER SYLVIE	MAUNOURY MARYVONNE
MARC MARIE-NOËLLE	COUDIERE JACQUELINE	LAVIEILLE FRANÇOISE

**Pouvoirs :**

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE  
 MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK  
 LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE  
 LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
 STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE  
 JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC  
 BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA  
 LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE  
 KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE  
 DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL	GOUPIL OLIVIER	MACE ERIC
SOBECKI LOIC	BARBERA MIGUEL	LHERMET WILLIAM
GUYET JACQUES	GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS	DESERT CLAUDE
DUFAY FABIEN	ROSET YVES	ORIOU MICHAEL
GASNIER JEAN MARIE	LETOURNEUR RAYMOND	MARIE JEAN LUC
PHILIPPART DAVID	LEBOUCQ JEAN-YVES	

**Mesdames**

HINARD MARIE-ANNE	AUBEY SABRINA	BLANDIN DANIELE
GUIBOUT MARYVONNE	LE MONZE DORIANE	MARGUERITTE MAURICETTE

**M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 014-241400514-20191219-189\_2019-DE

**MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE**

Le Conseil communautaire, réuni ce jour, tient à apporter son soutien à la Communauté Hospitalière de Falaise confrontée à des difficultés majeures. Celles-ci ne sont pas de son fait mais la conséquence de mesures locales et nationales qui ont des répercussions considérables sur notre établissement. C'est également la résultante de promesses non tenues et d'une parole publique non respectée.

Les Maires du Pays de Falaise qui ont déjà, par ailleurs, participé dans leur ensemble à la manifestation du mardi 17 décembre 2019 et qui ont pour mission de se préoccuper de l'accès aux soins des habitants de leur territoire, réaffirment leur volonté de voir respecter les engagements déjà pris par les pouvoirs publics et s'opposent avec force à la fermeture de nouveaux services alors que des solutions simples peuvent être mises en place.

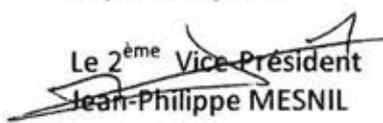
Une nouvelle Histoire positive pour notre hôpital doit impérativement être proposée et construite.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la motion proposée et demande la transmission aux autorités compétentes.
- **DEMANDE** que cette motion soit transmise à l'ARS.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019  
Reçu en préfecture le 20/12/2019  
Affiché le  
ID : 014-241400514-20191219-189\_2019-DE

Pour le Président empêché  
et par délégation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
  
Jean-Philippe MESNIL